Le CSA met en demeure sept des neuf chaînes gratuites privées de la TNT

Le CSA a annoncé avoir mis en demeure sept des neuf nouvelles chaînes gratuites privées de la TNT pour 2005. Seules I Télé et Direct 8 y échappent. TMC a ainsi fait l'objet d'une mise en demeure de respecter ses quotas d'oeuvres européennes et françaises, tandis que W9 se voit reprocher « la place insuffisante de la musique en première partie de soirée », NRJ 12, un déficit d'oeuvres audiovisuelles d'origine européenne et d'expression originale française, Europe 2 TV, un « léger déficit sur les quotas d'oeuvres audiovisuelles européennes aux heures de grande écoute» et Gulli, la non-communication des éléments nécessaires au contrôle. A NT1, le CSA demande des précisions sur « son projet de développement en matière d'information». Enfin, il interroge BFM TV sur l'évolution de la grille « au regard du dossier de candidature et aux engagements de la chaîne en matière de traitement de l'information économique».